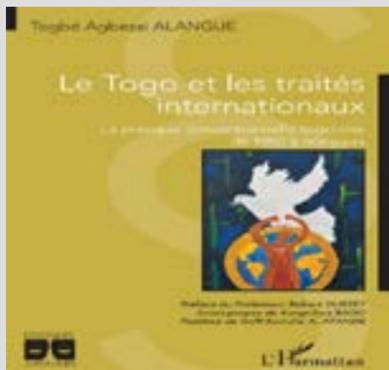




## SORTIE DE LIVRE



## Le Togo et les traités internationaux

## La pratique conventionnelle togolaise de 1960 à nos jours

La connaissance de la pratique togolaise en matière de traités internationaux s'offre comme l'une des voies privilégiées pour appréhender ...

PAGE 9

## JUSTICE



## Droit communautaire

## La Cour de justice de l'Uemoa outille des acteurs judiciaires à Lomé

Du 28 au 31 mai 2024, la Cour de justice de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) organise un séminaire national de formation et de vulgarisation du droit communautaire Uemoa. Les travaux se tiennent à Lomé au Togo ; et les bénéficiaires sont des magistrats ...

PAGE 3

## ACTUALITÉ

## Inondations

## A Lomé, des pluies torrentielles imposent leur rythme aux activités économiques

Ces trois dernières semaines, plusieurs pluies torrentielles se sont abattues sur la ville de Lomé. Ces averses diluviennes ...

PAGE 7

OTR

## Suspension des paiements fiscaux via UTB et IB Bank

Pour sécuriser ses transactions, l'Office togolais des recettes (OTR) met provisoirement fin aux paiements des impôts, droits et taxes via les plateformes de deux banques : l'Union togolaise de Banque (UTB) et l'International Business Bank-Togo (IB Bank-Togo). Cette décision a été prise par le Commissaire général de l'OTR, Philippe ...



PAGE 5



## Présidence du Conseil

## La désignation de Faure Gnassingbé par sa majorité est automatique

Selon la nouvelle Constitution qui fait basculer le Togo dans le régime parlementaire, c'est le chef du parti majoritaire au Parlement qui est désigné président du Conseil des ministres. Dans le cas présent, il n'y a donc aucun doute que c'est le président de la République Faure Gnassingbé qui hérite de ce poste.

PAGE 3

## DERNIERES HEURES

## Début des épreuves du BAC 1, plus de 100.000 candidats en lice

Au Togo, les épreuves écrites du Baccalauréat première partie (BAC 1) ont officiellement démarré ce mardi 28 mai sur toute l'étendue du territoire national.

En tout, 106.704 candidats issus de tous les ordres d'enseignements sont en lice, pour cet examen qui ouvre les portes de la classe de Terminale. Dans plusieurs centres d'écrit à Lomé comme dans les régions, la tradition a été respectée, avec la visite de plusieurs officiels et responsables éducatifs.

L'objectif étant notamment de s'assurer du bon démarrage des compositions et rassurer les élèves.

Dans un message publié sur ses comptes sociaux, le Premier ministre, Victoire Dogbé, a formulé des encouragements à l'endroit de tous les élèves en lice pour les examens et félicité le personnel enseignant.

**PIA**  
PLATEFORME INDUSTRIELLE AFRICAINE  
— TOGO —

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise

FRENCH CERT  
ISO CERTIFIED

www.pia-togo.com

	SOMMAIRE	<p>OTR Suspension des paiements fiscaux via UTB et IB Bank</p>  <p>P 5</p>	<p>Togo/Energies et routes Ces projets communautaires en appui aux populations</p>  <p>P 6&amp;7</p>	<p>Le Togo et les traités internationaux La pratique conventionnelle togolaise de 1960 à nos jours</p>  <p>P 9</p>
---	----------	---	--	---

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

# Kanloke Sougleman: L'Ascension d'un Soudeur grâce au FNFI

À Tandjouaré, une préfecture du nord du Togo, se trouve l'atelier de Kanloke Sougleman, un homme dont la vie a été transformée grâce au Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) et son produit AJSEF. Son parcours, marqué par des défis et des succès, illustre le pouvoir de l'inclusion financière.



**Kanloke Sougleman**

Dès son plus jeune âge, Kanloke a été fasciné par la soudure. "Je me souviens de mes premières expériences avec les outils de mon père, bricoleur. J'étais captivé par la manière dont on pouvait transformer des morceaux de métal en objets utiles," raconte-t-il avec nostalgie. Cependant, les difficultés financières de sa famille l'ont forcé à abandonner l'école à 14 ans pour contribuer aux revenus

familiaux.

"Quitter l'école a été l'une des décisions les plus difficiles de ma vie," confie-t-il. "Mais je savais que je devais aider ma famille." Kanloke a commencé par faire de petits boulots, économisant chaque sou pour acheter des outils de soudure rudimentaires. Malgré sa détermination, il peinait à attirer des clients réguliers avec un équipement limité.

"Je faisais de petites réparations pour les voisins, mais c'était à peine suffisant pour subvenir aux besoins de ma famille," explique-t-il.

Un jour, un ami lui a parlé du FNFI et de ses produits financiers destinés à aider des entrepreneurs comme lui. Encouragé, il a décidé de tenter sa chance et de demander un prêt. "Je n'étais pas sûr d'obtenir de l'aide,

mais j'ai décidé d'essayer. Quand ma demande a été acceptée, c'était comme un rêve devenu réalité," se souvient-il.

Avec le prêt AJSEF, Kanloke a pu acheter des équipements modernes et des matériaux de meilleure qualité. "Avec ce soutien, j'ai pu transformer mon atelier. J'ai acheté une nouvelle machine à souder, des outils de précision et suffisamment de métal pour plusieurs mois de travail," dit-il avec fierté. Grâce à ces améliorations, il a pu augmenter la qualité et la quantité de son travail, attirant ainsi une clientèle plus large.

Aujourd'hui, Kanloke est un soudeur accompli. Son atelier attire des clients non seulement de Tandjouaré, mais aussi des villages environnants. "Le nombre de clients a considérablement augmenté. Je reçois des commandes pour des portes, des fenêtres et des meubles en métal," raconte-t-il. Cette augmentation des revenus lui a permis d'embaucher deux apprentis, contribuant ainsi à la formation professionnelle des jeunes de sa communauté. Kanloke reconnaît l'impact

positif du FNFI sur sa vie. "Ce prêt a non seulement transformé mon entreprise, mais il a aussi amélioré ma vie et celle de ma famille. Nous avons désormais un meilleur niveau de vie et je peux financer l'éducation de mes enfants," confie-t-il.

Regardant vers l'avenir, Kanloke a de grands projets. "Je souhaite agrandir mon atelier et diversifier mes services. J'aimerais aussi former davantage de jeunes à la soudure pour leur offrir une chance d'apprendre un métier," partage-t-il avec enthousiasme. Il envisage également de participer à des foires artisanales pour promouvoir ses créations et élargir sa clientèle.

L'histoire de Kanloke Sougleman est un témoignage inspirant de l'impact de l'inclusion financière. Grâce au produit AJSEF du FNFI, il a pu transformer son rêve en réalité et devenir un pilier de sa communauté. "Je suis reconnaissant au FNFI pour cette opportunité. Je veux encourager d'autres entrepreneurs à croire en leurs rêves et à saisir les chances qui se présentent," conclut Kanloke avec un sourire plein d'espoir.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina  
Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari  
Responsable web :  
Carlos Amevor  
Comité de rédaction :  
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima  
Edem Dadzie  
Attipoe Edem Kodjo  
Edy Alley  
Responsable administrative, financière  
et commerciale:  
AMAH Essognim

Graphiste:  
Eros Dagoudi  
Imprimerie: Direct Print  
Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## Présidence du Conseil

## La désignation de Faure Gnassingbé par sa majorité est automatique

**Selon la nouvelle Constitution qui fait basculer le Togo dans le régime parlementaire, c'est le chef du parti majoritaire au Parlement qui est désigné président du Conseil des ministres. Dans le cas présent, il n'y a donc aucun doute que c'est le président de la République Faure Gnassingbé qui hérite de ce poste.**



Faure Gnassingbé

Le parti de Faure Gnassingbé, Union pour la République (Unir) a obtenu la majorité absolue des sièges à l'Assemblée nationale lors des dernières élections législatives, soit 108 députés sur 113. Le parti a aussi remporté la majorité

des sièges des conseillers régionaux. Le parti était aussi déjà majoritaire dans les conseils municipaux.

Il n'y a donc pas de doute que le parti sera aussi majoritaire au Sénat dont les membres seront en partie élus par les acteurs des collectivités locales. Par ailleurs, le président du Conseil, une personnalité issue de la majorité parlementaire, désignera une partie des membres du Sénat. Unir sera donc majoritaire dans les deux chambres du Parlement.

Le chef de ce parti, Faure Gnassingbé, est donc automatiquement le président du Conseil des ministres, le nouveau chef de l'exécutif. C'est d'ailleurs ce qu'explique Gilbert Bawara, l'un des plus proches collaborateurs du chef de l'Etat. « La désignation du président du Conseil est pratiquement une démarche automatique

parce que la Constitution dit que c'est le président du parti politique majoritaire ou de la Coalition majoritaire à l'Assemblée nationale qui est désigné. Le président du parti majoritaire aujourd'hui, c'est le président du parti Unir. Tout le monde le connaît, c'est donc Faure Gnassingbé qui est désigné pour être le président du Conseil », a expliqué Gilbert Bawara.

« Le premier président du Conseil des ministres au Togo sera Faure Essozimna Gnassingbé, conformément à la Constitution. Ce n'est pas qu'une question de son désir. C'est ce que la Constitution dit. Il va respecter cela », affirme-t-il. Selon le ministre, l'Assemblée nationale devra ensuite saisir la Cour constitutionnelle pour la prestation de serment du président du Conseil des ministres.

La rédaction

## Droit communautaire

## La Cour de justice de l'Uemoa outille des acteurs judiciaires à Lomé

**Du 28 au 31 mai 2024, la Cour de justice de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) organise un séminaire national de formation et de vulgarisation du droit communautaire Uemoa. Les travaux se tiennent à Lomé au Togo ; et les bénéficiaires sont des magistrats et avocats togolais.**

Pour l'atteinte des objectifs assignés par la Charte fondamentale de l'Uemoa et ses textes subséquents, la Cour de justice a mis en place en prépondérance, un programme qui imprègne sur les règles et institutions communautaires de notre espace sous régional. Sont visés prioritairement les acteurs judiciaires. Ce sont les magistrats, les avocats, tous ceux qui directement ou indirectement concourent à la réalisation des objectifs de l'Uemoa. Cette semaine de partage qui s'inscrit dans ce cadre sera l'occasion pour les intervenants en synergie avec les membres de la Cour, de décliner des présentations sur plusieurs thèmes évocateurs.

Les travaux porteront notamment sur le cadre juridique et institutionnel de l'Uemoa, les compétences et procédures de la Cour de justice de l'Uemoa, le mécanisme du renvoi préjudiciel en droit communautaire de l'Uemoa.

La mise en œuvre effective de l'intégration régionale induit que les capacités des acteurs judiciaires soient renforcés.

Par cette formation, les organisateurs souhaitent donner un rayonnement au droit communautaire dans les Etats membres



Photo de famille des officiels et participants

C'est à ce prix, qu'en synergie avec les autres segments de l'Uemoa, l'on pourra relever le défi d'un projet de développement intégré, réalisant ainsi l'idéal des pères fondateurs.

respectifs. Cela donne au Togo, l'occasion de réaffirmer tout son engagement et sa volonté inébranlable à œuvrer pour la réalisation des idéaux qui ont sous-

tendu la création de la Cour de justice de l'Uemoa.

Le processus d'intégration économique repose sur deux piliers essentiels : le pilier économique et le pilier institutionnel. Mais, le pilier juridique est aussi très important. L'Uemoa dispose d'une gamme variée de législation qui touche tous les domaines du droit. La Cour doit donc

juridictionnelles. Elle est compétente pour connaître du respect par les Etats de leurs obligations, pour contrôler la légalité des actes des organes et le recours en annulation, apprécier la légalité d'un acte communautaire par la voie de l'exception d'illégalité, interpréter le droit communautaire par le canal de la question préjudicielle, connaître le contentieux de pleine juridiction.

La Cour de justice est donc une vraie juridiction disposant d'attributions propres, et dans la jurisprudence, elle devra nécessairement jouer un rôle important dans le fonctionnement et l'évolution de l'Union.

« Le juge national ne peut plus ignorer les exigences du droit communautaire. C'est pourquoi, j'invite les acteurs du Togo à faire siennes les recommandations qui seront issues de cette rencontre, et les encourage pour une prise en compte des exigences sus invoquées du droit communautaire », a déclaré Mipamb Nahm-Tchougli, garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la Législation.

Edem Dadzie

jouer un rôle fondamental. C'est un organe de contrôle de l'organisation.

La Cour de justice de l'Uemoa est une juridiction permanente dotée de fonctions consultatives et

**REQUETE AUX FINS D'ETRE AUTORISE A INSERER DANS UN JOURNAL**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME**

**1- La Société KALYAN HOSPITALITY DEVELOPMENT TOGO, Société Anonyme** Unipersonnelle au capital social de **Seize Milliards Deux cent trente - deux millions deux cent quarante-neuf mille quatre cents (16.232.249.400) Francs CFA**, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (R.C.C.M.) sous le numéro **TG LOM 2014 B 994**, ayant son siège social à l'Hôtel 2 Février à Lomé, Place de l'Indépendance, Etage Mezzanine, BP : 20913 Lomé 02, téléphone : +228 22 61 70 90 Lomé – TOGO, prise en la personne de son Administrateur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

**2- Assistée de Maître Modjona-Esso T. DANDAKOU, Avocat au Barreau du Togo** dont le Cabinet est situé en face de l'Ecole Primaire Catholique AFLAO TOTSI, 02 BP 20820 Lomé 2, téléphone : + 228 22 25 78 77, télécopie : + 228 22 50 90 90 ;

**A l'honneur de vous exposer :**

**3- Que** suivant contrat de location en date du 09 mars 2023, elle a loué une suite Présidentielle de l'Hôtel 2 FEVRIER à la société TROPICAL LOBB, LLC (TEXAS-USA) TCL GROUP sise à Houston aux USA dont le représentant légal est Monsieur Bachir COUASSI BLE ; (pièce N°1, contrat de location de suite présidentielle en date du 9 mars 2023);

**4- Que** depuis que la société TROPICAL LOBB, LLC (TEXAS-USA) TCL GROUP a pris possession de la suite à elle louée par la requérante, elle ne s'est jamais acquittée du coût de location ;

**5- Qu'**alors qu'elle restait devoir des montants importants à la requérante, elle s'est soustraite subrepticement de la suite qu'elle a pris soins de fermer en emportant avec elle la clé ;

**6- Que** toutes les tentatives de la requérante en vue de retrouver l'occupante de la suite et récupérer à tout le moins la clé se sont révélées vaines ;

**7- Qu'**excédée, la requérante a requis les services de Maître ALOU BANASSA Komlan, huissier de justice pour notifier à l'occupante de la suite, une mise en demeure préalable à la procédure de résiliation du contrat liant les parties et son expulsion de la suite ;

**8- Que** l'huissier requis non plus n'est parvenu à retrouver le représentant légal de la société TROPICAL LOBB, LLC (TEXAS-USA) TCL GROUP ainsi qu'en fait foi le procès-verbal de recherches infructueuses dressé à la suite de ses diligences ; (pièce N° 2, procès-verbal de recherches infructueuses en date des 7 et 21 février 2024) ;

**9- Attendu** que la requérante a intérêt à récupérer la suite occupée par la société TROPICAL LOBB, LLC (TEXAS-USA) TCL GROUP afin de pouvoir la mettre à la disposition de ses clients ;

**10- Attendu** qu'au terme des dispositions de l'article 58 de la loi N°2021-007 du 21 avril 2021 portant code de procédure civile : *« lorsque la partie destinataire n'a ni domicile ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le juge »* ;

**11- Qu'**au terme de l'article 163 de la loi N° 2021-007 du 21 avril 2021 portant code de procédure civile, *« le Président du tribunal est saisi par requête dans les cas spécifiés par la loi. Il peut également ordonner sur requête toutes mesures urgentes lorsque les circonstances exigent qu'elles ne soient pas prises contrairement »* ;

**12- C'est** pourquoi, la requérante vient par la présente, au vu des dispositions des articles 58 et 163 de la loi N°2021-007 du 07 avril 2021 portant code de procédure civile solliciter qu'il vous plaise l'autoriser à insérer dans les colonnes de tout journal d'annonce qu'il vous plaira de désigner, l'invitation de la société TROPICAL LOBB, LLC (TEXAS-USA) TCL GROUP à venir vider la suite qu'elle occupe depuis plusieurs mois sans bourse déliée et à lui restituer la clé, à défaut de quoi, il sera procédé comme de droit pour permettre à la requérante de retrouver l'usage de la suite mise à la disposition de la société TROPICAL LOBB, LLC (TEXAS-USA) TCL GROUP en vertu des clauses du contrat de location en date du 09 mars 2023 ;

CAB-DAN-ACTA-122/24/DME/SEV

Scanné avec CamScanner

**SOUS TOUTES RESERVES  
ET CE SERA JUSTICE**

Présentée à Lomé, le 03 mai 2024

Pour la requérante

**ADJEODA Alchou**

**ORDONNANCE N° 1134 /2024**

Nous, **ADJEODA Alchou**, Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les pièces jointes ;

Vu les dispositions des articles 58 et 163 de la loi N°2021-007 du 07 avril 2021 portant code de procédure civile ;

**Autorisons la Société KALYAN HOSPITALITY DEVELOPMENT TOGO SAU à insérer dans les colonnes du journal TOGOMATIN que la société TROPICAL LOBB, LLC (TEXAS-USA) TCL GROUP est invitée à vider la suite qu'elle occupe depuis plusieurs mois à l'Hôtel 2 FEVRIER sans payer et à lui restituer la clé ;**

**Disons qu'à défaut pour la société TROPICAL LOBB, LLC (TEXAS-USA) TCL GROUP d'y procéder dans les huit (8) jours suivant l'annonce dans le journal ci-dessus désigné, la requérante procédera comme de droit pour récupérer l'usage de la suite mise à**

la disposition de la société TROPICAL LOBB, LLC (TEXAS-USA) TCL GROUP en vertu des clauses du contrat de location en date du 09 mars 2023 ;

**Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;**

Fait en notre cabinet à Lomé, le 10 MAI 2024

**LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME,**

**ADJEODA Alchou**

CAB-DAN-ACTA-122/24/DME/SEV

## Crise énergétique

## Mila Aziable rassure l'opinion sur les efforts du gouvernement pour un retour à la normale

Confrontée à la crise énergétique, la sous-région ouest africaine fait face à des difficultés pour la fourniture de l'électricité aux populations. Le Togo touché également par cette crise, vit depuis quelques semaines au rythme d'un plan de rationnement quotidien du courant électrique. Ce samedi 25 mai à Lomé, la ministre de l'Énergie et des Mines, Mila Aziable a fait le point de la situation lors d'une rencontre avec la Presse.



Rencontre de la ministre de l'Énergie et des Mines, Mila Aziable avec la Presse, ce samedi 25 mai à Lomé

Abordant la crise énergétique et les défis liés à la fourniture d'électricité au Togo, la ministre a expliqué les causes de la crise énergétique actuelle, et les actions prises par le gouvernement pour inverser la tendance dans les meilleurs délais. Elle a ainsi présenté les facteurs conjoncturels qui ont conduit à cette crise. Il s'agit notamment de la réduction des importations d'électricité du Ghana compte tenu des maintenances, et de la diminution de l'approvisionnement en gaz naturel en provenance du Nigeria ayant pour cause des travaux sur les infrastructures de production.

« Nous traversons une situation exceptionnelle, marquée par un déficit d'approvisionnement en

énergie qui nous a contraint à mettre en place un plan de rationnement de l'électricité. », a déclaré la ministre. Selon elle, cette situation n'est liée aucunement à l'endettement de la Compagnie d'énergie électrique du Togo (CEET) comme l'ont affirmé les rumeurs. Mila Aziable a démenti ces propos.

Sur le volet des défis à relever par le Togo en vue de gagner son autonomie énergétique, Mila Aziable est revenue sur les initiatives prises pour diversifier les sources d'énergie, augmenter la production nationale et optimiser la consommation. La ministre a ainsi rassuré l'opinion sur les efforts du gouvernement pour venir à bout de la crise. Des mesures énergiques qui visent à renforcer l'indépendance énergétique du Togo. «

Nous sommes totalement mobilisés et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour résoudre rapidement et de manière durable cette situation », a indiqué la ministre.

En dépit de ces contraintes, le gouvernement, sous la conduite du chef de l'Etat, reste fermement engagé à garantir un accès universel à une électricité fiable, de qualité et en quantité suffisante pour tous les Togolais d'ici à 2030, tout en réduisant la dépendance énergétique du pays. Pour la ministre, « la situation actuelle que nous traversons renforce la vision du président de la République et nous pousse à accélérer la mise en œuvre du plan de renforcement de notre souveraineté énergétique », a assuré la ministre.

Edy Alley

## Télécommunications

## Les autorités de régulation du Togo et du Madagascar désormais liées par un accord de partenariat

Pour renforcer leur impact en matière de régulation par la donnée, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) du Togo et son homologue du Madagascar, l'Autorité de régulation des technologies de communication (Artec), ont signé un accord de partenariat. La convention a été signée par le directeur général de l'Arcep, Yaovi Galley et celui de l'Artec, Frederic Rajaokarivony.

Ciblant les domaines de la régulation par la donnée, la transformation digitale et la démarche qualité en matière de gouvernance, cet accord de partenariat va permettre aux deux opérateurs de mettre leur force en commun. Autour de ces enjeux, cet accord va favoriser également un partage d'expérience qui va permettre aux deux autorités de régulation d'optimiser leurs actions dans différents domaines.

La mise en place de ce partenariat a conduit Frederic Rajaokarivony et toute la délégation malgache le centre de supervision de la qualité de service et l'observatoire des marchés de l'Arcep. Pour l'Artec, le but est de s'inspirer aux mieux des avancées togolaises en matière de régulation et de transformation digitale. Le document de



Accord de partenariat entre l'Arcep Togo, représentée par son directeur général, Yaovi Galley et l'Artec Madagascar, représentée par Frederic Rajaokarivony

ce partenariat a été paraphé en marge du 21<sup>e</sup> séminaire du réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel), tenu du 21 au 22 mai à Lomé.

Ayant pour mission principale de mettre en place les conditions d'une concurrence saine, loyale et non-discriminatoire sur les marchés des communications électroniques et des postes au Togo, l'Arcep favorise l'accès au plus grand nombre, à des services de qualité et à des prix abordables. Elle s'inscrit dans une démarche qualité et d'amélioration continue reflétée par l'implémentation d'un système de management de la qualité tel que disposé dans l'axe 1 du plan Stratégique 2021-2023. Par cette démarche qualité, l'Arcep ambitionne ainsi de se hisser au rang des régulateurs de référence dans le monde.

Edy Alley

## OTR

## Suspension des paiements fiscaux via UTB et IB Bank

Pour sécuriser ses transactions, l'Office togolais des recettes (OTR) met provisoirement fin aux paiements des impôts, droits et taxes via les plateformes de deux banques : l'Union togolaise de Banque (UTB) et l'International Business Bank-Togo (IB Bank-Togo). Cette décision a été prise par le Commissaire général de l'OTR, Philippe Kokou Tchodie, et publiée dans un communiqué.

« Pour des raisons fonctionnelles, les paiements à travers les plateformes informatiques des banques commerciales partenaires Union togolaise de Banque (UTB) et International business Bank-Togo (IB Banque-Togo) sont provisoirement suspendues jusqu'à nouvel ordre », a indiqué le communiqué.

Cette suspension provisoire des paiements répond à des soucis de sécurisation

des transactions effectuées par les contribuables. Elle vise à garantir la fiabilité et l'efficacité des transactions fiscales, avant une éventuelle reprise via ces plateformes.

Tout en œuvrant pour un retour à la normalité, l'institution fiscale informe les contribuables que les efforts sont faits activement pour résoudre les difficultés rencontrées. Elle ajoute que les contribuables et partenaires seront tenus

informés dès qu'une solution pérenne sera trouvée. Tout

pour les désagréments, l'OTR a rappelé à ces derniers que

partenaires de l'office restent opérationnelles.



Siège de l'Office togolais des recettes à Lomé

en présentant ses excuses aux opérateurs économiques

les plateformes des autres banques commerciales

Le Fisc met à la disposition du public sur son site internet, la liste des banques auprès desquelles, les contribuables peuvent continuer par s'acquitter de leurs obligations fiscales. Cette liste peut également être consultée dans les bureaux des services fiscaux régionaux. Caractérisé par des services de plus en plus digitalisés, l'OTR maintient la transparence et la confiance avec ses usagers grâce à une communication fluide et continue.

Edy Alley

## Togo/Energies et routes

# Ces projets communautaires en appui aux populations

**Les projets communautaires font partie intégrante du développement d'un pays. Au Togo, à travers une approche participative, le gouvernement investit dans des microprojets d'infrastructures communautaires, ce qui renforce la cohésion sociale, améliore les conditions de vie et favorise le développement durable. Outre les infrastructures communautaires, la sécurité routière liée aux immatriculations fait également partie des priorités. Les énergies propres sont également à l'agenda des réalisations.**

Le Projet de soutien aux microprojets d'infrastructures communautaires (Psmico) fait du bien aux communautés togolaises, la possibilité de solliciter l'appui du projet pour l'élaboration de leur plan d'action. Elles doivent également remplir la condition

L'Anadeb calcule à 204 le nombre d'infrastructures d'assainissement. 15 maisons de jeunes ont été installées. 732 plans d'action villageois ont été élaborés. Les financements engagés de 2011 à 2021 sont de 21,4 milliards de francs CFA par l'État et ses partenaires.

### Propreté sur les routes et pistes

Il existe au Togo un engagement durable pour le bon état des routes et des pistes. Des initiatives de nettoyage, des programmes éducatifs

L'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) et la Société autonome de financement de l'entretien routier (Safer) collaborent sur ce projet qui a pour but de « maintenir les abords des chaussées, les ouvrages de drainage et d'assainissement dans un état de propreté permanent afin de garantir une visibilité sur les routes et pistes rurales et d'assurer le bon écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ». Spécifiquement, il est question de garantir la couverture en permanence du réseau pour desservir les populations rurales et désenclaver les zones retirées ; intervenir rapidement et à moindre coût pour stopper les dégradations des routes et pistes dès leur apparition ; créer de l'emploi pour freiner l'exode rural ; faciliter l'accès aux services sociaux de base.

Les critères de sélection sont la densité du trafic et les potentialités agricoles et économiques des zones. Tous les villages et villes du Togo sont ciblés. Depuis sa création jusqu'en 2021, Cantonnage a facilité l'entretien de 8 204 km de routes dont 1 662 km en seulement 2021. S'agissant de la distance de pistes entretenues, l'Anadeb estime qu'elle est de 19 704 km dont 6 068 km en 2021. Le nombre de personnes bénéficiaires du projet en 2021 est de 26 847 têtes. Par ailleurs, 3 847 Comités de développement à la base (CDB) ont été formés. Parmi eux, 1 882 CDB ont

offerts par la Safer.

### Avantage de l'immatriculation, plus de 41 000 engins enregistrés

Le Togo marque des pas vers une administration plus accessible et efficace. À travers des initiatives stratégiques, le pays simplifie les procédures administratives, optimise les services et garantit un accès facilité pour tous les usagers.

Les réformes entreprises donnent de la vigueur aux interactions entre les services publics et les citoyens, favorisant ainsi un environnement propice à la transparence et à la responsabilité.

Depuis des années, le gouvernement met l'accent sur l'amélioration de l'accueil au sein des guichets publics physiques, la création des plateformes numériques pour simplifier les démarches et réduire les délais d'attente, fournir des informations claires aux usagers, etc. Cette dynamique de rapprochement touche aussi le secteur des transports, en l'occurrence les conducteurs des engins à deux et trois roues. Les pouvoirs publics les motivent à s'immatriculer pour un paysage routier plus sûr.

Les avantages de l'immatriculation sont nombreux, tant pour le propriétaire que pour une meilleure régulation du trafic et une sécurité routière. L'immatriculation garantit que l'engin est enregistré auprès des autorités compétentes et respecte les règles et réglementations en vigueur. Elle permet d'identifier clairement le propriétaire et en cas de vol ou de perte, cela facilite les démarches pour retrouver le véhicule. Les motos immatriculées peuvent être plus facilement contrôlées par les autorités routières. Aussi, l'immatriculation est souvent liée à l'obligation de souscrire à une assurance responsabilité civile pour une indemnisation en cas



Route communautaire en construction

avec les changements positifs qu'il apporte à l'échelle locale. Le Psmico a été créé pour accompagner le processus de mise en place et de gestion des infrastructures socio-collectives dont le but est de satisfaire durablement les besoins des populations des communautés à la base.

### Microprojets d'infrastructures communautaires : stratégies de soutien

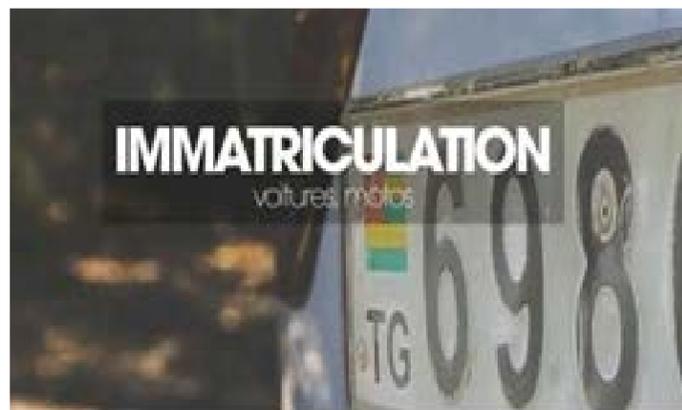
Spécifiquement, le Psmico entend relever les capacités opérationnelles des Comités de développement à la base (CDB) ; rendre ces comités plus efficaces dans la résolution de leurs problèmes ; promouvoir l'auto-développement des communautés à la base. Pour avoir accès au projet, les communautés doivent disposer d'un plan d'action villageois. Pour les communautés qui n'en disposent pas, elles ont

de la participation communautaire à la réalisation du microprojet. « Cette participation doit être en nature et ou en espèce et doit représenter 5 % du montant du microprojet », souligne l'Anadeb.

Stratégiquement, les responsables appuient l'élaboration des plans d'action. Ils procèdent également à l'analyse des demandes exprimées par les communautés ; à l'appui à la mobilisation de la participation locale ; aux choix des entrepreneurs ; à la réalisation des ouvrages ; au renforcement des capacités des acteurs locaux ; au suivi, évaluation et capitalisation. Depuis que le Psmico a été lancé jusqu'à 2021, 113 forages ont été construits pour le compte des communautés à la base. Sur la période 2011-2021, ce sont 550 salles de classe qui ont été construites et réhabilitées tout comme 465 hangars de marché.

et des collaborations avec les communautés, etc. sont au cœur des actions du gouvernement. Elles donnent de l'éclat aux infrastructures et améliorent le bien-être des citoyens.

Cantonnage est l'un des moyens phares qui maintiennent les voies du Togo propres et



Immatriculation au Togo

accessibles. Il s'agit d'un projet d'accompagnement des communautés dans l'entretien manuel des routes et des pistes.

été formés en 2021. Les financements engagés depuis que Cantonnage est exécuté jusqu'à 2021 sont de 284 230 150 francs CFA,

d'accident où le conducteur est en faute. Mais encore, lors de l'achat d'une moto d'occasion, l'immatriculation peut être

foraine démarrée le 05 décembre 2023 sur l'étendue du territoire, la tournée nationale a fait immatriculer au total 41 426

dernière initiative de ce genre remonte à 2019. Parmi ces conducteurs, plusieurs sont mototaximen. Leur profession est de plus en plus soutenue au Togo.

### Énergie propre : le Togo mise sur l'hydroélectricité

L'objectif du Togo vis-à-vis de l'électricité est sans ambiguïté : accès universel d'ici 2030. Bien engagé dans la vision de développement durable, c'est vers les sources dites propres (sources durables) que se tourne l'exécutif pour matérialiser cette ambition. L'une des ambitions clés à cet effet est de faire passer la part du renouvelable dans le mix énergétique du pays de 30 % en 2022 à 50 % en 2025. L'énergie solaire et l'hydroélectricité sont les deux principaux leviers du gouvernement pour remplir cet objectif. Si pour le premier (électricité solaire), des initiatives se multiplient, à l'image de la centrale solaire de Blitta (objectif de production de

100 MW) et celle de Dapaong (objectif de production de 30 MWc), l'État n'est pas moins enthousiaste face à l'hydroélectricité.

Le pays veut se doter d'un barrage polyvalent pour la production d'électricité au nord du pays. D'un coût prévisionnel d'un peu plus de 78 milliards de francs, la centrale produira 24 MW de courant ; de quoi alimenter 400 000 personnes dans la région de la Kara. Le barrage donnera lieu à la fourniture d'eau potable aux populations locales et favorisera l'irrigation de terres agricoles. L'initiative s'inscrit dans le cadre plus large du Green Power Togo.

D'autres projets prévus dans le cadre du Green Power Togo comprennent des centrales hydroélectriques dans les localités de Titira et de Tététo qui fourniront respectivement 24 MW et 64 MW de courant électrique.

Le développement de l'hydroélectricité, c'est

aussi la réhabilitation du barrage de Nangbéto (région des Plateaux) pour un coût global de 13 milliards de francs CFA. L'ouvrage qui fournit au moins 65 MW aux pays voisins du Togo et du Bénin, est appelé à contribuer à cette quête de la production d'énergie propre par le gouvernement togolais.

Par ailleurs, la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 fait la part belle à l'énergie. En vue de moderniser le pays et renforcer ses structures, elle a prévu l'augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité dans le pays. L'un des objectifs intermédiaires de cette ambition est de faire passer le taux d'accès à l'électricité à 75 % en 2025, un défi qui est en passe d'être relevé, avec un taux d'électrification évalué à près de 60 % en 2021.

**Attipoe Edem Kodjo**



### Énergies propres

un indicateur de la légitimité de la transaction. Lorsque la moto est immatriculée, les démarches administratives telles que la vente, le transfert de propriété ou la résiliation de l'assurance sont facilitées, etc.

A l'issue d'une opération d'immatriculation

engins. L'opération a été effectuée par la Direction des transports routiers et ferroviaires (DTRF) sur une douzaine de jours dans 25 localités du pays. Elle a identifié les engins sans plaque en circulation sur le territoire, l'objectif étant de rapprocher les services publics des usagers. La

## Inondations

# A Lomé, les pluies torrentielles imposent leur rythme aux activités économiques

**Ces trois dernières semaines, plusieurs pluies torrentielles se sont abattues sur la ville de Lomé. Ces averses diluviennes surgissent souvent après une bourrasque de vent et un ciel ombragé. Si les problèmes majeurs rencontrés lors de ces événements météorologiques ponctuels sont les inondations sur les voies publiques, ces pluies entravent bien trop souvent le quotidien de chaque habitant.**



**Une route remplie d'eau de pluie à Agoè le dimanche 26 mai**

Si les autorités se sont intéressées hier aux inondations du centre-ville comme à Agoè où les représentants du gouvernement se sont rendus, les fortes pluies actuelles impactent directement d'autres quartiers de la capitale.

Le centre-ville est équipé de routes bitumées, ce qui

facilite les déplacements en voiture ou moto. Ce n'est pas le cas de certaines zones de la capitale togolaise, ayant pour seules voies publiques des chemins de terre. Ces routes cabossées offrent, lors des fortes pluies, de grandes étendues et cours d'eau qui rendent le chemin difficile voire impraticable.

Stéphane, habitant du

quartier de Totsi, raconte son quotidien : « Là où j'habite les gens sont obligés d'enlever leurs chaussures et de remonter leurs pantalons pour aller au travail. Et l'eau est très sale en plus. Elle inonde même les maisons. ». Notre interlocuteur poursuit, et évoque le problème des moustiques : « Ces grandes étendues d'eau favorisent la

prolifération des moustiques, c'est exponentiel. »

En effet, la reproduction rapide des moustiques entraînée par ces étendues d'eau peut provoquer une exposition plus importante aux piqûres de moustiques et donc aux maladies transmises par ces derniers.

Il ajoute : « Et vers Adidogomé des murs se sont effondrés, un ami à moi a vécu ça chez lui récemment. C'est très compliqué lorsqu'il pleut ici. Pareil pour l'état des routes. Tout devient boueux. Parfois, cela met une semaine à sécher. »

Ce dernier point évoqué par Stéphane peut paraître bénin, mais pose un réel souci pour une partie des habitants de Lomé, qui ne peuvent donc plus se déplacer pour leurs activités et obligations personnelles ou professionnelles les jours de fortes pluies.

Nourdine, chauffeur pour l'entreprise réputée gozem, témoigne : « Oui c'est compliqué de se déplacer sur certaines routes de Lomé lorsqu'il pleut. Il est parfois très difficile et impossible pour les deux, trois ou quatre

roues. »

Par ailleurs, plusieurs étudiantes françaises ici à Lomé, habitantes du quartier de Nanegbé, se sont exprimées sur le sujet et leurs ressentis. Solène nous confie : « En fait, il y a une certaine sensation d'incertitude lorsqu'il pleut. On ne sait pas vraiment si on va pouvoir aller au travail. C'est la même chose concernant les coupures de courant et d'eau. La population est tributaire de ça. »

Léonie ajoute : « Ce qui m'a choqué, ce sont les infrastructures qui ne sont pas adaptées à la situation, alors qu'il y a une saison des pluies chaque année ici ».

En effet, si les services et institutions étatiques concernées mènent des actions locales et ponctuelles de pompage d'eau et de sécurité comme le 25 mai dernier, la capitale possède des retenues d'eau qui ne sont pas suffisantes pour les fortes pluies de mai et juin. Elles fonctionnent uniquement lors des faibles pluies, principalement en juillet et août.

**Manon Aubin (Stagiaire)**



**COMMUNIQUE DE PRESSE  
TMONEY MBANKING ET ORABANK TOGO SIGNENT UN ACCORD  
SUR LE SERVICE MOBILE BANKING  
\*145\*6\*1\*2#**

Lomé (Togo), 23 mai 2024 – TOGOCOM, leader du Mobile Money avec son service TMoney et Orabank Togo, filiale du groupe bancaire de référence fortement impliqué dans l'économie locale, lancent un nouveau service Mobile Banking : le PASS TMONEY.

PASS TMONEY permet aux clients de TOGOCOM détenteurs de comptes bancaires Orabank Togo de transférer de l'argent entre leurs comptes. Ce partenariat vise à faciliter les transactions financières entre les clients communs aux deux institutions.

Les clients peuvent depuis leur téléphone mobile en toute sécurité et à tout moment sans se déplacer :

- ☑ Transférer de l'argent de son compte Orabank Togo vers son compte TMoney,
- ☑ Transférer de l'argent de son compte TMoney vers son compte Orabank Togo,
- ☑ Consulter le solde de son compte Orabank Togo,
- ☑ Consulter le mini relevé de son compte Orabank Togo.

Les clients d'Orabank Togo ayant un compte actif et un compte TMoney peuvent désormais bénéficier du PASS TMONEY en composant \*145\*6\*1\*2#.

Ce nouveau service, résultat de la convergence des services de la banque numérique et du Mobile Money est une innovation majeure qui crée des opportunités uniques dans la dynamisation de l'économie. Il permet en effet d'améliorer l'inclusion financière en apportant des solutions aux populations situées dans les zones non couvertes par les banques. Ce partenariat incarne des perspectives prometteuses entre TOGOCOM et Orabank Togo pour la satisfaction de leurs clients communs et marque un pas de plus vers la consolidation de la transformation numérique du Togo.

Pierre Antoine LEGAGNEUR, Directeur Général de TOGOCOM : « Le partenariat entre les banques et les opérateurs télécom sur le Mobile Money est essentiel dans l'écosystème des services financiers mobiles. C'est pourquoi nous sommes heureux de nous associer à ORABANK TOGO sur le Mobile Banking où nous voulons faire avancer l'inclusion financière. Cet accord ouvrira la voie à des initiatives novatrices qui élargiront l'accès aux services financiers et consolideront les efforts du gouvernement dans la dématérialisation et la digitalisation des flux financiers au Togo. »

Guy Martial AWONA, Directeur Général de Orabank Togo « Notre partenariat avec un acteur de référence comme TOGOCOM est un atout majeur pour la mise en œuvre réussie de notre politique d'inclusion financière en apportant à nos clients ainsi qu'aux consommateurs des solutions pratiques qui leurs simplifient le quotidien. »

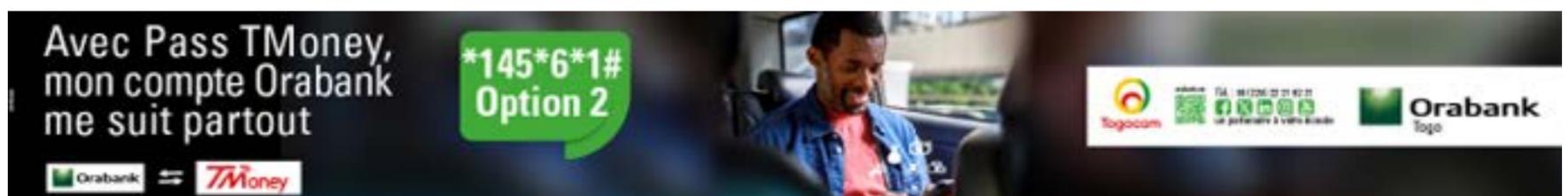
 <p><b>À propos d'ORABANK TOGO</b></p>	<p>Orabank Togo est l'une des filiales d'Oragroup, un groupe bancaire panafricain présent dans 12 pays et 4 zones monétaires en Afrique de l'Ouest et Centrale.</p> <p>Orabank Togo est un acteur majeur du système bancaire togolais, en total de bilan, en fonds propres et en rentabilité, dotée d'une situation financière solide, qui offre une large gamme de produits et services à une clientèle aussi vaste que diversifiée de particuliers, d'entreprises (TPE/PE, PME/PMI), d'institutions, commerçants, professions libérales, etc. Avec un portefeuille clientèle de plus de 420 000 comptes, Orabank Togo accompagne la croissance de ses clients en s'appuyant sur un effectif de 499 collaborateurs, un réseau de 38 agences, 460 sous-agents de transferts rapides d'argent, 99 distributeurs automatiques de billets et sur un ensemble de dispositifs omni canal innovant (internet, mobile et plateformes de services).</p> <p>Orabank met en œuvre au quotidien une stratégie reposant sur des valeurs partagées, organisées autour de lignes de clientèles structurées et spécialisées pour apporter le meilleur accompagnement.</p> <p>A l'ère de la transformation numérique, notre objectif est d'apporter des solutions digitales qui permettent non seulement de se rapprocher davantage des populations mais aussi de donner une vision 360° aux clients sur son patrimoine. Nous ambitionnons également de créer un environnement permettant aux clients de nous renouveler leur confiance, d'attirer à nous de nouveaux clients et de faire de nos collaborateurs des relais efficaces. Notre raison d'être est de "grandir ensemble et pour l'Afrique". <a href="http://www.orabank.net">www.orabank.net</a></p>
 <p><b>À propos de TOGOCOM</b></p>	<p>Précurseur de la technologie 5G au Togo et dans la sous-région, TOGOCOM est le leader du marché togolais des télécommunications. Fruit du regroupement de TOGO TELECOM et de TOGOCEL, TOGOCOM, filiale du groupe Axian a pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux. Son histoire est celle d'un opérateur qui a grandi main dans la main avec l'ensemble des Togolais. De la fourniture des premiers services de communication, à la fibre, en passant par les transactions financières via le mobile, le but a toujours été d'accompagner tout un chacun dans un univers technologique qui évolue sans cesse. <a href="http://www.togocom.tg">www.togocom.tg</a></p>
 <p><b>À propos d'AXIAN</b></p>	<p>Créé à Madagascar il y a 150 ans, Axian est un groupe diversifié présent dans 5 secteurs d'activités à fort potentiel de croissance : immobilier, télécoms, services financiers, énergie et innovation. Avec plus de 4900 salariés dans l'océan Indien et en Afrique, nous sommes partenaire de la transformation économique des pays émergents. Nous nous assurons systématiquement de l'impact durable et positif de nos activités sur le quotidien du plus grand nombre. Parce qu'être connecté devient désormais un droit fondamental, Axian accompagne les entreprises du secteur Télécoms pour offrir le meilleur des innovations numériques et permettre au plus grand nombre d'être connecté à leurs proches et au monde. <a href="http://www.axian-group.com">www.axian-group.com</a></p>

Contact Presse :  
[ContactPresse@togocom.tg](mailto:ContactPresse@togocom.tg)

TOGOCOM  
Place de la Réconciliation (Quartier Atchanté)  
BP : 333 Lomé - Togo  
Contact : +228 22 53 44 01  
E-mail: [spdtgt@togotelecom.tg](mailto:spdtgt@togotelecom.tg)  
[www.togocom.tg](http://www.togocom.tg)  
Avancer. Pour vous. Pour Tous.

Contact Presse :  
[rodrique.goeh@orabank.net](mailto:rodrique.goeh@orabank.net)

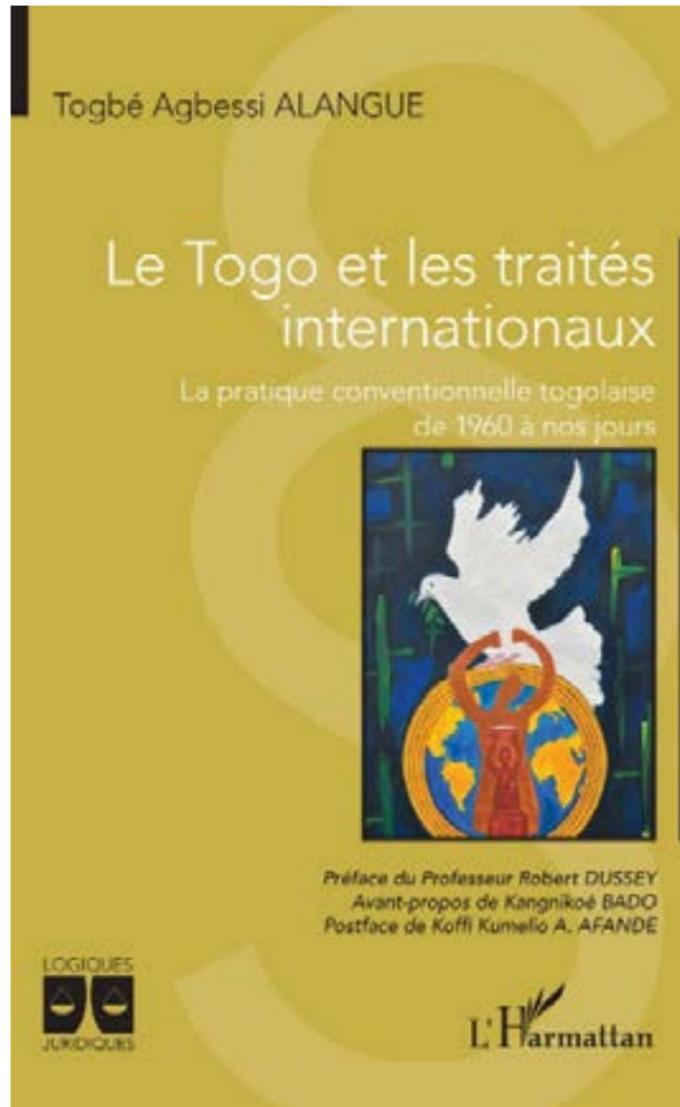
ORABANK TOGO  
Place de l'Indépendance, Angle Avenue des Nîmes  
et Nicolas Grunitzky  
Quartier Administratif - BP 65 Lomé - Togo  
Contacts : +228 22 21 36 41/42  
[www.orabank.net](http://www.orabank.net)  
Orabank, un partenaire à votre écoute



## Le Togo et les traités internationaux La pratique conventionnelle togolaise de 1960 à nos jours

La connaissance de la pratique togolaise en matière de traités internationaux s'offre comme l'une des voies privilégiées pour appréhender la contribution du Togo au respect et à la promotion du Droit international. D'ailleurs, il n'est pas sans intérêt d'explorer la pratique de l'Etat togolais dont l'Instrument d'adhésion - acte diplomatique et juridique à la portée historique exceptionnelle - fit entrer en vigueur la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités.

Cet ouvrage international, les examine l'approche de la République togolaise à l'égard du Droit international, et notamment les traits caractéristiques de sa contribution à l'activité normative au sein de la « communauté internationale des Etats ». Il aborde, entre autres, les aspects fondamentaux de la négociation, de la conclusion des traités et accords internationaux, les mécanismes qui président à leur ratification, mise en œuvre et suivi, ainsi que les enjeux des contentieux y afférents. Par le panorama éclectique qu'il offre de la pratique conventionnelle togolaise, l'ouvrage fournit une grille de lecture et d'analyse permettant de cerner les dynamiques



internes et externes de la participation de la République togolaise à l'écosystème normatif international et sa contribution à la promotion du respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

L'ouvrage, publié aux Editions L'Harmattan, est disponible dans toutes les bonnes librairies, en formats papier et numérique.

**Togbé Agbessi ALANGUE,**

*Le Togo et les traités internationaux. La pratique conventionnelle togolaise de 1960 à nos jours, L'Harmattan, 2023, 334 p.*

## Suite à une erreur, l'avis de report de vente aux enchères publiques qui devrait être publiée dans le numéro de lundi 27/5/2024 est publié aujourd'hui 29/05/2024

ETUDE DE Me Yves P. BINI  
Commissaire-Priseur  
Près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé

**AVIS DE REPPORT DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

En raison de la pluie diluvienne qui s'est abattue sur la ville de Lomé et ses environs, la vente aux enchères publiques de meubles et mobiliers de bureau, initialement prévue pour ce **Jeu**di 23 Mai 2024, est reportée au **Jeu**di 30 Mai 2024 sur le site de l'enceinte de la International Business Bank Togo (IB BANK TOGO), sise sur le Bd du 13 Janvier, par le Ministère de Maître Yves P. BINI, Commissaire-priseur à Lomé ;

Par ailleurs, toutes les conditions liées à ladite vente restent inchangées ;

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Etude de Maître Yves P. BINI, Commissaire-priseur à Lomé, Von RAKIETA-LYCEE BE-KLIKAME ;  
Contacts : 91 99 87 15 / 90 16 06 61 / 90 11 58 58 - E-mail : cabinet\_maitrebini58@yahoo.com.

LE COMMISSAIRE-PRISEUR

Vous de la Sté de Transport RAKIETA-Lycée de Be-Klikamé, avani-dernière maison à l'angle de rue à droite dans le prolongement du Lycée côté Ouest  
Cél : (00228) 90 11 58 58 / 98 50 58 58 -14 B.P. 41 Lomé - TOGO  
NIF : 1090449865 / Email : cabinet\_maitrebini58@yahoo.com

2<sup>e</sup> ORIGINAL

**SOMMATION AUX FINS D'ASSISTER A LA VENTE**

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE (2024)  
Et le Mercredi, vingt-deux (22) Mai à 08H20

A la requête de "INTERNATIONAL BUSINESS BANK" en abrégé «IB bank TOGO», société anonyme avec conseil d'Administration, au capital social de vingt-sept milliards (27.000.000.000) de Francs CFA, ayant son siège social à Lomé, 169, Boulevard du 13 janvier, BP : 363 Lomé-Togo, immatriculée au Registre du Commerce et du crédit Mobilier (RCCM) du Togo, sous le numéro TOGO-LOME 1974 B 521, représentée par Monsieur Lallé Ibrahim SORY, agissant aux présentes au nom et pour le compte de ladite Banque en sa qualité de Directeur Général ;

Agissant en vertu de la Grosse de l'Ordonnance N°101/2023 du 15 mai 2023 avec commandement en date du 09 août 2023 ;

J'ai Me Sylvanus E. SALLAH  
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant et domicilié en cette ville, avenue l'Etat Fominé Domanzéssé 2, à côté de l'hôtel à sable et de Centre National de Transport Sanghaï  
Sousigné

Avons fait sommation à :

La société UINT AFRICA, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Hamed SOW, demeurant au siège de ladite société, où étant en ses bureaux et parlant à N'ayant pas d'adresse connue nous avons procédé par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé et par insertion dans le Journal Togo-Matin conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile.

D'assister si bon lui semble, à Lomé, dans l'enceinte de la International Business Bank Togo (IB Bank Togo) (Ex BTCT), sise sur le Bd du 13 janvier à la vente aux enchères publiques des effets saisis sur elle par le Ministère de Maître SALLAH E. Sylvanus, Huissier de Justice à Lomé, initialement prévue pour le jeudi 23 mai 2024, la vente aura lieu le jeudi 30 mai 2024 à 09 heures 30 minutes ;

Lui déclarant que la vente aura lieu tant en sa présence qu'en son absence ;

**SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'ELLE N'EN IGNORE**

Nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus, remis copie du présent exploit dont le coût est de **30.000 F CFA**

L'HUISSIER

## Santé des sols

## Les gouvernements devraient réorienter les subventions agricoles

**Plus de 2 milliards d'hectares de terres sont dégradés dans le monde, ce qui affecte plus de 3 milliards de personnes. Face à l'aggravation et au caractère plus long des sécheresses, des tempêtes de sable et de la hausse des températures, il est essentiel de trouver des moyens d'empêcher les terres arides de devenir des déserts, les sources d'eau douce de s'évaporer et les sols fertiles de se transformer en poussière. Voici quelques recommandations.**

**Rendre l'agriculture durable**

À travers le monde, au moins 2 milliards de personnes, en particulier dans les zones rurales et les régions les plus pauvres, dépendent de l'agriculture pour leur subsistance. Cependant, les systèmes alimentaires actuels ne sont pas viables et constituent l'un des principaux moteurs de la dégradation des sols. L'on peut faire beaucoup pour y remédier. Les gouvernements et le secteur financier peuvent promouvoir une agriculture régénératrice afin d'augmenter la production alimentaire tout en préservant les écosystèmes. À l'heure actuelle, les producteurs agricoles reçoivent chaque année 540 milliards de dollars d'aides financières de la part des pays. Environ 87% de ces subventions faussent les prix ou nuisent à la nature et à la santé humaine. Dans cette optique, les gouvernements pourraient réorienter les subventions agricoles vers des pratiques durables et les petits exploitants. Les entreprises agricoles peuvent développer des cultures résistantes au climat, exploiter les connaissances autochtones pour mettre au point des méthodes agricoles durables et mieux gérer l'utilisation des pesticides et des engrais afin d'éviter de nuire à la santé des sols. Les consommateurs peuvent adopter des régimes alimentaires régionaux, saisonniers et riches en plantes, et inclure dans leurs repas davantage d'aliments respectueux des sols, tels que les haricots, les lentilles, les pois chiches et les pois.

**Sauver les sols**

Les sols sont bien plus que la terre sous les pieds. C'est l'habitat le plus riche en biodiversité de la planète. Près de 60% de toutes les espèces vivent dans le sol et 95% des aliments que l'on consomme sont produits à partir du sol. Un sol sain agit comme un puits de carbone, retenant les gaz à effet de serre qui, autrement, entreraient dans l'atmosphère, jouant

ainsi un rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique.

Pour que les sols restent sains et productifs, les gouvernements et le secteur financier peuvent soutenir l'agriculture biologique et l'agriculture respectueuse des sols. Les entreprises agricoles peuvent pratiquer le zéro labour, une technique qui consiste à cultiver sans perturber le sol par le labourage afin de maintenir une couverture organique du sol.

Du compost et des matières organiques peuvent être ajoutés au sol pour en améliorer la fertilité. Des techniques d'irrigation, telles que l'irrigation au goutte-à-goutte ou le paillage, peuvent être utilisées pour maintenir le niveau d'humidité du sol et prévenir le stress dû à la sécheresse. Les particuliers peuvent fabriquer du compost à partir des restes de fruits et de légumes et l'utiliser dans leurs jardins et dans les pots de fleurs des balcons.

**Protéger les pollinisateurs**

Trois cultures sur quatre produisant des fruits et des graines dépendent des pollinisateurs. Les abeilles sont les pollinisateurs les plus prolifiques, mais elles sont très aidées par les chauves-souris, les insectes, les papillons, les oiseaux et les coléoptères. En fait, sans les chauves-souris, l'on peut dire adieu aux bananes, aux avocats et aux mangues. Malgré leur importance, tous les pollinisateurs sont en grave déclin, en particulier les abeilles.

**Restaurer les écosystèmes d'eau douce**

Les écosystèmes d'eau douce entretiennent les cycles de l'eau qui assurent la fertilité des terres. Ils fournissent de la nourriture et de l'eau à des milliards de personnes, protègent contre les sécheresses et les inondations et constituent un habitat pour d'innombrables plantes et animaux. Pourtant, ils disparaissent à un rythme alarmant en raison de la pollution, du changement climatique, de la surpêche et de la surexploitation.

Les citoyens peuvent mettre un terme à cette situation en améliorant la qualité de l'eau, en identifiant les sources de pollution et en surveillant la santé des écosystèmes d'eau douce. Les pays peuvent relever le défi de l'eau douce pour accélérer la restauration des rivières et des zones humides dégradées d'ici à 2030.

Les espèces envahissantes pourraient être éliminées des habitats d'eau douce dégradés et la végétation indigène pourrait être replantée. Les villes pourraient se faire les championnes de l'innovation en matière d'eaux usées, en s'attaquant à la gestion des eaux usées, au ruissellement des eaux pluviales et aux inondations urbaines.

**Renouveler les zones côtières et marines**

Les océans et les mers fournissent à l'humanité de l'oxygène, de la nourriture et de l'eau, tout en atténuant le changement climatique et en aidant les communautés à s'adapter aux conditions météorologiques extrêmes. Plus de 3 milliards de personnes, principalement dans les pays en développement, dépendent de la biodiversité

des réglementations strictes en matière de pollution, d'excès de nutriments, de ruissellement agricole, de rejets industriels et de déchets plastiques, afin d'éviter qu'ils ne s'infiltrent dans les zones côtières.

Les pays pourraient adopter une approche fondée sur le cycle de vie pour revoir la conception des produits en plastique afin de s'assurer qu'ils peuvent être réutilisés, réaffectés, réparés, recyclés et, en fin de compte, rejetés dans l'océan. Les entreprises peuvent investir dans la récupération des nutriments contenus dans les eaux usées et les déchets d'élevage pour les utiliser comme engrais.

**Réintroduire la nature dans les villes**

Plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes. D'ici 2050, l'on prévoit que deux personnes sur trois vivront dans un centre urbain. Les villes consomment 75% des ressources de la planète, produisent plus de la moitié des déchets et génèrent au moins 60% des émissions de gaz à effet de serre. Lorsqu'elles s'étendent, les villes transforment le monde naturel qui les entoure,

biodiversité. L'installation d'un plus grand nombre de toits et de jardins verticaux dans les bâtiments peut constituer un habitat pour les oiseaux, les insectes et les plantes.

**Générer des financements pour la restauration**

Les investissements dans les solutions fondées sur la nature doivent plus que doubler pour atteindre 542 milliards de dollars d'ici à 2030 afin de réaliser les objectifs mondiaux en matière de climat, de biodiversité et de restauration des écosystèmes. Pour combler le déficit de financement existant, les gouvernements pourraient investir dans des systèmes d'alerte précoce afin de prévenir les pires conséquences de la sécheresse, et financer des activités de restauration des terres et des solutions basées sur la nature.

Le secteur privé pourrait intégrer la restauration des écosystèmes dans ses modèles d'entreprise, mettre en œuvre des pratiques efficaces de gestion des déchets et investir dans des entreprises sociales axées sur l'agriculture



**L'agriculture impacte positivement ou négativement la santé des sols**

marine et côtière pour leur subsistance.

Pour préserver ce bien précieux pour les générations à venir, les gouvernements peuvent accélérer la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal. Les pays peuvent restaurer les écosystèmes bleus, notamment les mangroves, les marais salants, les forêts de laminaires et les récifs coralliens, tout en appliquant

ce qui peut entraîner des sécheresses et la dégradation des sols.

Mais les villes ne doivent pas nécessairement être des jungles de béton. Les forêts urbaines peuvent améliorer la qualité de l'air, fournir plus d'ombre et réduire le besoin de refroidissement mécanique. La préservation des canaux, étangs et autres plans d'eau des villes peut atténuer les vagues de chaleur et accroître la

durable, l'écotourisme et les technologies vertes.

Les particuliers peuvent transférer leurs comptes bancaires vers des instituts de financement qui investissent dans des entreprises durables, faire des dons pour la restauration ou faire du crowd-funding (financement participatif) pour des innovations qui peuvent aider à sauver la planète.

**Edem Dadzie**



## ASSIGNATION

an deux mil vingt-quatre (2024)

Et le Vendredi trois (03) mai à 10 heures 27 minutes ;

A la requête de monsieur ALLEN Ekoue, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Léo 2000, tél : 92 44 36 97 ;

Nous, Me Essadjolo KPATCHA  
Huissier de Justice près la Cour d'Appel  
et le Tribunal de Grande Instance de Lomé,  
y demeurant 55, Rue KPOGUEDE à 1950m  
prolongement côté Sud Est de l'immeuble  
ECONOM, sur le Bd Jean Paul II près des Katis  
Soutillage

Avons donné assignation à madame KOUMOU Dédévi Seyram, revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Avédji Léo 2000, promotrice de l'Entreprise KIDS EMPIRE, Tél : 90 03 14 51, où

étant et parlant à : par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé, conformément à l'article 57 du code de procédure civile et la partie que le numéro de téléphone de la requise sans mais personne ne décroche et nous n'avons d'aucune autre adresse pour lui, devais le

D'avoir à comparaître le MARDI VINGT-HUIT (28) MAI 2024 A NEUF (09) HEURES PRECISES, jours et heures suivants, s'il y a lieu, à l'audience et par-devant le Tribunal de Commerce de Lomé, séant au Palais de Justice de ladite ville et statuant en matière commerciale ;

## POUR :

Attendu que par contrat à Lomé en date du quinze (15) juin 2021, le requérant a consenti à la requise, un bail commercial portant sur un local sis à Lomé, quartier LEO 2000, avenue allant à l'entreprise de l'union et ce, pour un loyer mensuel de soixante-dix mille (70.000) Francs CFA pour une durée d'un (01) an et de soixante-quinze mille (75.000) Francs CFA après la durée d'un an sus indiquée ;

Qu'à l'entrée en jouissance des lieux, la locataire a versé une caution locative de quatre cent vingt mille (420.000) F CFA ;

Que depuis lors et jusqu'à la date d'aujourd'hui, elle n'a plus daigné verser le moindre centime ;

-2-

Qu'à ce jour, sauf erreur ou omission, elle reste devoir la somme de un million neuf cent soixante-deux mille cinq cents (1.962.500) F CFA au titre de vingt-six (26) mois d'arriérés de loyer couvrant la période de février 2022 inclus à avril 2024 inclus ;

Que malgré les multiples injonctions et relances verbales, la requise n'a pas jugé bon de régulariser sa situation si ce n'est faire des promesses jamais tenues pour endormir le requérant ;

Que même la mise en demeure pour non-paiement de loyer en date du quinze (15) janvier 2024 est restée sans suite ;

Que toutes les démarches du requérant s'étant révélées vaines, celui-ci a grand intérêt à s'adresser à justice pour s'entendre prononcer la résiliation du bail l'unissant à la requise, ordonner par voie de conséquence l'expulsion pure et simple de la requise des lieux tant de corps que de biens ainsi que tous occupants de son chef d'une part, et, d'autre part sa condamnation au paiement de tous les arriérés de loyers échus et ceux à échoir à la date de la libération des lieux ou de l'expulsion manu militari et autoriser l'huissier instrumentaire à procéder à l'ouverture des portes qui seraient fermées à l'occasion de l'exécution de la décision à intervenir ;

## PAR CES MOTIFS :

Voir venir la requise s'entendre ;

Au principal

Renvoyer les parties à mieux se pourvoir ainsi qu'elles en aviseront

Mais dès à présent et vu l'urgence ;

- Prononcer la résiliation du bail unissant le requérant à dame KOUMOU Dédévi Seyram et portant sur un local sis à Lomé, quartier LEO 2000, avenue allant à l'entreprise de l'union ;
- Ordonner en conséquence l'expulsion pure et simple de cette dernière des lieux tant de corps que de biens et de tous occupants de son chef et ce, sous astreinte de cent mille (100.000) F CFA par jour de résistance ;
- La condamner au paiement de tous les arriérés de loyer échus à la date de la libération des lieux, arriérés qui s'élèvent déjà au

-3-

trente (30) avril 2024 à la somme de un million neuf cent soixante-deux mille cinq cents (1.962.500) F CFA au titre de vingt-six (26) mois d'arriérés de loyer couvrant la période de février 2022 inclus à avril 2024 inclus ;

- Autoriser d'ores et déjà l'huissier instrumentaire à faire procéder à l'ouverture des portes qui seraient éventuellement fermées à l'occasion de l'exécution de la décision à intervenir ;
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Condamner la requise aux entiers dépens ;

SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'ELLE NE L'IGNORE

Nous lui avons étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copie du présent exploit dont le coût est de 30.000 F CFA.



#OseViserLoin

# Rejoignez-moi dans le MOOVement sans changer de numéro !

©-COM



e-Sim 4G+  Transfert international

Un monde nouveau vous appelle.

Moov  
Africa